

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE COURFAIVRE
DU JEUDI 20 JUIN 2024, A 20H00,
A LA SALLE MIME A COURFAIVRE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 10 mai 2023.
4. Discuter et préavisier un crédit de CHF 500'000.- destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la commune bourgeoise de Courfaivre de CHF 51'100.- et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
5. Décision de principe quant à la volonté de se séparer du triage forestier Rangiers-Sorne.
6. Information sur les comptes 2023
7. Information sur les projets de règlement bourgeois et de location des terres bourgeoises.
8. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. John Lopinat
Secrétaire	:	M. Coralie Veya
Scrutateur	:	M. Denis Girardin
Nombre d'ayants droit présents	:	9
Excusés	:	---
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 21 du 6 juin 2024 et envoi d'une invitation à tous les ayants droit de Courfaivre

1. Salutations et souhaits de bienvenue

Il est 20h lorsque M. Eric Dobler, maire de la commune de Haute-Sorne, ouvre l'assemblée bourgeoise de Courfaivre. Il mentionne que les convocations ont été faites par publication dans le journal officiel et par envoi postal individuel à chaque ayant droit. Il informe que Mme Blerta Idrizi a quitté sa fonction en fin d'année passée, et qu'elle sera désormais remplacée par M. Hugo Milani, nouvel adjoint de M. Mirco Bellè. Tous deux sont ici présents ce soir pour présenter les comptes 2023 de la bourgeoisie. Pour terminer, M. Dobler présente également Mme Coralie Veya, qui a pris une fonction à 20% au niveau de la chancellerie pour s'occuper du secrétariat des bourgeoisies.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs

M. Dobler demande si quelqu'un souhaite présider l'assemblée de ce soir, ce qui n'est pas le cas. Sur proposition de M. Dobler, M. John Lopinat est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

Au vu du nombre de participants, un seul scrutateur sera désigné ce soir. C'est Monsieur Denis Girardin qui est nommé pour cette tâche.

M. Dobler passe maintenant la parole au président de l'assemblée.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 10 mai 2023.

M. Lopinat demande si quelqu'un souhaite la lecture du PV, ce qui n'est pas le cas. Pour information, ce document est disponible sur le site internet de la commune. Il en demande ensuite l'approbation par un lever de main. Le PV du 10 mai 2023 est approuvé à la majorité évidente.

Pour compléter ce point, M. Lopinat présente brièvement les membres de la commission bourgeoise à l'assemblée, et décrit la fonction de chacun. Ainsi, M. Gérard Tendon s'occupe des chemins et des digues, le secrétariat est géré par M. Denis Girardin, M. Claude Bandelier s'occupe de la partie forêt, M. Michel Monnerat s'occupe de la partie pâturage et estivage et M. John Lopinat est le président de la commission.

M. Lopinat présente ensuite son rapport, dans lequel il mentionne que de nombreuses séances ont eu lieu durant l'année 2023, dont certaines avec le M. le Maire. Ce mode de fonctionnement permet d'avoir une bonne coordination et éviter des « va et vient » de dossiers. Au total, 12 réunions se sont tenues, et plusieurs séances ont eu lieu avec la participation de certains partenaires, tel que le forum interjurassien des bourgeoisies, le triage forestier, etc. Il ajoute encore que de nouveaux membres, en particulier des jeunes, sont recherchés pour intégrer la bourgeoisie.

Pour terminer ce rapport, M. Lopinat cite les différents projets en passe d'aboutir et passe en revue les prochaines activités, à savoir la journée nationale des bourgeoisies le 14.09.2024 et l'assemblée des bourgeoisies du Jura en novembre 2026. Concernant la journée nationale des bourgeoisies, il précise encore que la bourgeoisie de Courfaivre est la seule bourgeoisie du de Haute-Sorne à organiser un événement.

4. Discuter et préavisier un crédit de CHF 500'000.– destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la commune bourgeoise de Courfaivre de CHF 51'100.– et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

En préambule, M. Lopinat souhaite argumenter certains problèmes et explique que la décision de cette assemblée sera uniquement consultative. Il rappelle le principe de fonctionnement pour ce genre de décisions, c'est-à-dire que, lors de l'Assemblée Générale du triage, sur les 15 voix totales, 3 sont attribuées à la commune de Haute-Sorne, partenaire du triage à hauteur d'environ 40%, et que celles-ci sont déléguées aux trois bourgeoisies : Bassecourt, Glovelier et Courfaivre.

Il poursuit en faisant part à l'assemblée de plusieurs problématiques. Tout d'abord, il fait un rappel sur les comptes déficitaires pour Courfaivre sur 5 ans (2016 à 2020). En effet, la perte s'est montée à Fr. 200'183.- ce qui est, selon lui, la conséquence du mauvais fonctionnement du triage. Depuis 2020, il y a une amélioration et les comptes ont désormais atteint un équilibre. En 2023, le triage a décidé d'acheter deux voitures neuves et maintenant il souhaite l'achat d'un nouveau tracteur, mais cet objet obtient 4 votes négatifs (Courfaivre, Bassecourt et Undervelier à raison 2 voix). M. Lopinat a préparé 9 propositions, dont aucune n'a été discutée lors de l'assemblée du triage. Les délégués de la commission ont, quant à eux, validé cette proposition à l'unanimité.

Aucun amortissement n'est attendu pour Courfaivre, car celui-ci est prévu sur 31 ans, mais par contre le tracteur devrait être remplacé au bout de 10 ans.

M. Lopinat explique également qu'il y a un projet de construction d'un nouveau local, éventuellement à Courtételle. De plus, le volume de bois diminue. La commune de Courtételle a déjà validé l'achat du tracteur.

Au vu de ces différents éléments, la commission bourgeoise recommande de refuser cet achat. M. Lopinat demande ensuite à l'assemblée si quelqu'un a des questions.

Mme Jallon demande si ce matériel est indispensable. M. Lopinat lui répond que non. Il ajoute que le tracteur actuel est loué à ProForêt, mais il y a des réparations à faire. Il précise encore que ce n'est pas l'achat du tracteur en soi qui pose problème, mais plutôt la façon de procéder et son financement.

Les ayants droit passent maintenant au vote, à l'issue duquel ils refusent l'achat du tracteur forestier à l'unanimité.

M. Dobler ajoute qu'au vu du montant, un message doit être fait pour le Conseil Général. Il rappelle que la commune n'a pas voulu utiliser ses 3 voix, mais a souhaité qu'elles soient réparties entre chaque bourgeoisie. Enfin, il précise que le Conseil Communal ne donnera pas de préavis mais retranscrira ceux des bourgeoisies.

M. Lopinat demande s'il y a encore des questions en rapport à cet objet, ce qui n'est pas le cas.

5. Décision de principe quant à la volonté de se séparer du triage forestier Rangiers-Sorne.

M. Lopinat présente les différents arguments relatifs à cet objet. Tout d'abord, il mentionne que la gestion du triage s'est améliorée depuis 2020 et que les comptes sont maintenant à peu près équilibrés. Les coûts d'utilisation se montent à Fr. 33'800.- par année pour les gardes-forestiers. Il y a toutefois selon lui un problème de fonctionnement : en effet, l'équipe a pour habitude de choisir les travaux les plus faciles et sous-traiter les plus difficiles, notamment ceux dans les endroits escarpés ou nécessitant des équipements particuliers.

M. Lopinat ajoute qu'il n'apprécie pas non plus le fait que les comptes de la bourgeoisie puissent être utilisés sans que celle-ci puisse intervenir. De plus, l'équipe fonctionne de manière indépendante, avec sa propre secrétaire et sa comptable, ce qui implique qu'il n'y a plus aucun contrôle possible, excepté par la commune. Il explique par ailleurs que les décomptes de coupes sont opaques, voire inexistantes, et que l'état des stocks de bois dans les forêts ne sont pas aisés à connaître. Par ailleurs, la démission du représentant des propriétaires privés n'a pas été remplacé par un propriétaire forestier. C'est le Président du triage qui prend cette voix.

Pour terminer, il mentionne que la bourgeoisie de Bassecourt, lors de son assemblée, a accepté à l'unanimité de se séparer du triage, ce qui signifie qu'une synergie serait possible avec eux.

M. Lopinat ajoute encore avoir eu des contacts avec d'autres présidents de bourgeoisies ne faisant pas partie de triages, comme par exemple Les Bois et Les Breuleux, et il en est ressorti que ceux-ci s'en sortent très bien ainsi.

Au vu de tous ces arguments, la commission recommande aux membres de l'assemblée d'accepter de quitter le triage forestier Rangiers-Sorne, et demande si quelqu'un aurait des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

Les ayants droit passent maintenant au vote, à l'issue duquel la décision de quitter le triage forestier est acceptée à l'unanimité.

6. Information sur les comptes 2023

M. Bellè prend la parole pour une présentation succincte des comptes 2023. Il précise que ceux-ci ont été acceptés lors de la séance du Conseil Général du lundi 17 juin 2024 et ajoute qu'il s'agit donc d'une présentation informative, et non détaillée. Il rappelle également brièvement les bases légales sur la règle de dépassement budgétaire.

Il présente ensuite les comptes 2023, qui bouclent avec un excédent de produit de 3'712.06.-

Concernant l'autofinancement, la capacité est d'env. Fr. 25'000.-. Un montant de Fr. 36'090.35 ayant été dépensé à titre d'investissement, il en résulte une insuffisance de financement d'env. Fr. 11'000.-, couverte par les liquidités.

M. Bellè présente ensuite le bilan, en précisant que la bourgeoisie n'a pas de dette envers des tiers et que la fortune est de Fr. 2.6 millions. Il ajoute encore qu'un investissement a été fait en 2023 pour la loge de Chambion, pour un montant de Fr. 36'090.35.-.

Il demande encore, si quelqu'un a des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas, et termine en précisant que le rapport des comptes détaillés est disponible sur le site internet de la commune.

M. Lopinat remercie M. Bellè pour cette présentation.

7. Information sur les projets de règlement bourgeois et de location des terres bourgeoises.

M. Mérillat prend la parole pour expliquer que plusieurs discussions ont eu lieu avec les présidents des bourgeoisies pour présenter un « tronc commun » dans ce règlement. Ensuite, les principes de fonctionnement pour chaque bourgeoisie ont été expliqués.

Il explique le but du règlement bourgeois, qui est d'harmoniser et d'étendre la surface du droit de cité au périmètre de Haute-Sorne. De plus une convention est en cours visant à une délégation des compétences plus grande.

Le règlement de location des terres bourgeoises concerne quant à lui les baux à fermes, et les attributions des terrains, avec au passage une ré-estimation des terrains et une harmonisation des prix, ainsi qu'une harmonisation du mode opératoire pour l'attribution des terrains. (p.ex. décider si les personnes intéressées devront soumissionner pour obtenir un terrain).

M. Mérillat ajoute que le projet sera en principe prêt en fin d'année et que le message pourra passer au Conseil Général en début d'année prochaine.

Selon M. Lopinat, cela va être compliqué car, à la base, chaque bourgeoisie avait son propre règlement. Il est maintenant important de définir un cadre afin que les bourgeoisies aient plus d'autonomie sans devoir toujours passer par la commune. Il demande s'il y a des questions par rapport à ce point, ce qui n'est pas le cas.

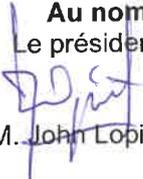
8. Divers et imprévu.

M. Lopinat demande si quelqu'un souhaite encore aborder un point, ce qui n'est pas le cas.

Il souhaite donc orienter l'assemblée pour la suite à donner par rapport à la sortie du triage. Tout d'abord, une lettre de dédite doit être écrite, avec un préavis d'une année (pour la fin de l'année). Ensuite, cela doit être validé au niveau de la commune, étant donné que c'est elle qui est partenaire avec le triage. Pour terminer, il faudra trouver un garde-forestier, en partenariat avec la bourgeoisie de Bassecourt. Enfin, la bourgeoisie pourra alors être indépendante au niveau du triage. M. Lopinat demande si quelqu'un a encore une question, ce qui n'est pas le cas.

M. Mérillat ajoute que la commune a besoin d'une décision de principe car elle va rester partenaire du triage. Elle va analyser plusieurs variantes, ce qui prendra du temps. De plus, il précise que c'est le gouvernement qui doit ratifier cet objet. M. Lopinat précise toutefois que ce n'est pas une obligation. Les différentes variantes vont maintenant être étudiées et ensuite la procédure pourra être lancée. A noter qu'une période de transition d'une année est tolérée par le canton.

M. Lopinat demande s'il y a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas. Il remercie les ayants droit et lève la séance à 20h45.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise	
Le président	Secrétaire
	
M. John Lopinat	Mme Coralie Veya